

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 2010 A BREMONDANS



COMPTE RENDU

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Vente d'une bordure aux Etablissements Le Tallec ZA Etalans**

Considérant que la parcelle WK 84 de 9 436 m² a été vendue le 20 juillet 2007 aux Etablissements LE TALLEC (enseigne Véranda Rêve), au prix de 5 € HT le m² viabilisé,

Considérant que Monsieur Le Tallec avait demandé à la CCPPV de diminuer la surface du lot initialement prévue à la vente pour ne pas avoir à supporter l'entretien des fossés destinés à la récupération des eaux pluviales, situés en limite de parcelle,

Considérant que la Communauté de communes avait fait établir un nouveau plan de bornage à ses frais pour répondre à cette demande spécifique,

Considérant que Monsieur Le Tallec souhaite aujourd'hui acheter à la CCPPV la nouvelle parcelle cadastrée WK 85 de 490 m², (Voir plan en annexe)

Le bureau propose de répondre positivement à la demande de Monsieur Le Tallec et de lui vendre la parcelle WK 85 de 490 m², aux conditions financières suivantes :

- 5.24 € HT le m² (prix de 5 € HT actualisé en tenant compte de l'inflation),
Le prix de vente est donc : 490 m² x 5.24 € HT = 2 567.60 € HT + TVA

Calcul de l'actualisation du prix de vente avec taux de l'inflation :

Prix actualisé au 20 juillet 2008 : 5,14 € (avec taux moyen d'inflation de 2.8 % en 2008)

Prix actualisé au 20 juillet 2009 : 5.15 € (avec taux moyen d'inflation de 0.1% en 2009)

Prix actualisé au 20 juillet 2010 : 5.24 € (avec taux d'inflation prévisionnel de 1.7 % en 2010)

- Les frais liés à la modification de l'emprise de la parcelle destinée à Véranda Rêve et à la réalisation d'un nouveau plan de bornage (facture coquard 10 juillet 2007), d'un montant de 780.99 € TTC seront pris en charge par l'entreprise.

- Les frais d'acte seront également pris en charge par l'entreprise.

⇒ **Il a été demandé au Conseil de communauté d'autoriser la vente de la parcelle WK 85 aux Etablissements Le Tallec, aux conditions énoncées ci-dessus.**

AVIS FAVORABLE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

- Bilan Forum de l'emploi

Une fréquentation en forte hausse pour Le Forum de l'emploi organisé le jeudi 3 juin après-midi à l'espace Ménétrier de Valdahon : 280 visiteurs (rappel : 180 en 2009). Apparemment, peu de jeunes (à confirmer par le dépouillement des questionnaires)

14 employeurs présents :

- des entreprises industrielles et agroalimentaires : Drezet, SIS, Master Plast
- des entreprises du bâtiment/bois : Véranda Rêve, Muller Industrie, Aile Expert
- 2 agences immobilières : Century 21 et le Groupe Lavallière Immobilier
- le supermarché LiDL
- plusieurs employeurs du secteur des services à la personne : Maison Familiale la Roche du Trésor, le Centre d'accueil et de soins d'Etalans, l'ADMR/ADS
- pour la 1ere fois : le 13 ème régiment du génie de Valdahon et le Groupement d'employeurs régional (GER)

Ainsi que :

- les partenaires de l'emploi, et notamment POLE EMPLOI et l'Espace Jeunes de Valdahon qui se sont fortement mobilisés pour le forum ainsi le MEDEF Doubs et 3 agences intérimaires (Century 21, Sup'Intérim, Franche Comté Intérim)
- Développement 25 et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Doubs qui ont accueilli les porteurs de projet de création/reprise d'entreprises
- La Région Franche-Comté qui a animé un stand dédiée à la formation (nouveau)

Comme en 2009, les ateliers de préparation des CV et des entretiens proposés avant et durant la manifestation ont été bien fréquentés.

Premier bilan : 58 demandeurs d'emplois vont être recontactés directement par 11 entreprises et 30 personnes seront recontactées rapidement pour des missions d'intérim

TOURISME

- CONSOLATION

Suite à la demande du Conseil Général, la Fondation de Consolation et la Communauté de Communes doivent signer une convention destinée à mettre en place un droit d'accès pour les promeneurs sur les sentiers pédestres de Consolation, afin d'assurer la pérennité des équipements et l'ouverture au public à long terme du fait des travaux réalisés en ce sens par la CCPPV. Cette convention rédigée par un notaire doit faire l'objet d'une inscription aux hypothèques.

Le Président a demandé l'autorisation de signer la dite convention.

AUTORISATION ACCORDEE

PAYS

- Attribution de subventions pour les projets inscrits au Contrat de Pays

Dans le cadre du Contrat de Pays signé avec le Conseil Régional de Franche-Comté en juin 2009, une enveloppe de 509 452 € avait été attribuée à l'ensemble du territoire pour la période 2008-2013. Les crédits Pays sur l'axe Services à la Population s'élèvent à 349 452 €. A l'intérieur de celui-ci, il avait été attribué une enveloppe de 150 000 € pour les projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (3 identifiés à l'époque : Nods, Valdahon et Avoudrey) et une enveloppe de 120 000 € pour soutenir la création de structures petite enfance et de locaux périscolaires. Néanmoins, des critères avaient été définis concernant les modalités d'application des subventions.

- **Maison de santé de la Communauté de Communes des Premiers Sapins à Nods**

Pour les Maisons de Santé, il s'agissait des critères suivants :

- ⇒ Application d'un taux de subvention de 20 % sur un plafond de dépenses de travaux de 250 000 € HT
- ⇒ Si l'étude sur l'offre de soins du Pays mentionne la création de nouveaux projets, le comité exécutif modifiera au besoin ses règles de calcul, par exemple, le montant du plafonnement.

Or, les conclusions de l'étude étaient les suivantes

- 2 maisons de santé pluridisciplinaires prévues à Valdahon et Pierrefontaine-les-Varans
- 5 maisons de santé secondaires : Nods, Etalans, Vercel, Orchamps-Vennes et Avoudrey.

La Communauté de Communes des Premiers Sapins a décidé de lancer son projet de maison de santé secondaire (Cf. projet décrit en annexe) et sollicite une aide financière de la Région via les Crédits Pays.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses éligibles: 900 000 € HT

Recettes :

Conseil Général : entre 50 000 et 70 000 € (Coût HT des Travaux - loyers)

Etat (DDR) : 30 % du coût HT des Travaux - loyers

Fonds Européens : 25 % maxi avec un plafond de 200 000 € du coût HT des Travaux - loyers
Autofinancement

Le montant des loyers n'a pas encore été déterminé. Néanmoins, les membres du Bureau proposent d'octroyer la somme de 45 000 € au projet de Nods et d'attribuer dans l'avenir cette

même somme aux projets de maisons de santé qui émergeront. D'ici 2013, il est probable que les projets de Valdahon, Avoudrey et Pierrefontaine voient le jour.

○ **Extension des locaux périscolaires à Epenoy**

Pour les projets de périscolaires, une enveloppe de 60 000 € avait été réservée (2 identifiés à l'époque : Vercel et Avoudrey). Les critères retenus étaient les suivants :

- application d'un taux de subvention de 15 % mais aucun plafond de dépenses arrêté
- ne pas soutenir les projets qui présentent déjà au moment du dépôt de dossier devant la Région un taux de subventionnement supérieur ou égal à 50 %.

Dans le cadre de cette politique, la commune d'Epenoy a lancé son projet d'extension de locaux périscolaires (Cf. Description du projet en annexe) et sollicite une aide financière de la Région via les Crédits Pays.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses éligibles: 296 460 € HT

Recettes :

Conseil Général : 48 340 €

CAF (subventions) : 30 000 €

DGE : 30 à 35 % sur partie restauration, soit entre 41 266 € et 48 144 € (En attente de décision)

En conséquence, les membres du Bureau proposent d'octroyer à la commune d'Epenoy une subvention dont le montant permettra de cofinancer le projet à hauteur de 50 % du montant HT des travaux, tous financeurs confondus. En fonction du montant de DGE notifié d'ici fin juin, l'enveloppe Région prise dans le contrat de Pays au titre du projet d'Epenoy pourrait donc s'élever entre 21 760 € et 29 646 €.

AVIS FAVORABLE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

ADSL

Compte-tenu de l'ensemble des problèmes intervenus sur le réseau ADSL des communes de Voires, Longemaison, Fournets-Luisans et Guyans-Vennes suite aux différends commerciaux survenus entre les sociétés R'LAN (constructeur du réseau) et Wizéo (Fournisseur d'Accès Internet et exploitant du réseau), le Conseil Général du Doubs a, avec l'accord de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel, proposé de réaliser un audit des équipements et du réseau radio installé sur les communes de Voires, Longemaison et Fournets-Luisans le 23 et 24 mars 2010.

Suite aux rapports rendus par les experts, le réseau de desserte, c'est-à-dire le réseau composé des antennes actuellement installées sur les communes, fonctionne plutôt bien. Néanmoins, il devait faire l'objet de quelques adaptations afin d'en améliorer la

fonctionnalité. Ainsi, il était nécessaire de résoudre en priorité les problèmes de connexion sur la commune de Voires qui n'avait plus de réseau depuis début décembre 2009, de remettre en état les installations électriques, de corriger les puissances d'émission pour respecter les normes européennes,

Suite au rendu des rapports, Wizéo a, notamment, résolu le problème de Voires, corrigé les puissances d'émission des antennes et nous a adressé un devis pour la remise en état des coffrets électriques. Ce dernier étant très cher, un rendez-vous a été pris avec un antenniste local pour établir un devis comparatif. En tout état de cause, le réseau fonctionne maintenant normalement sur l'ensemble des communes concernées.

Parallèlement, suite à notre action intentée en justice, la Communauté de Communes a reçu dernièrement un courrier du Procureur de la République mentionnant les informations suivantes : la procédure est classée sans suite car les faits établis ne relèvent d'aucune qualification pénale, s'agissant simplement de la mauvaise exécution d'une prestation commerciale.

Plusieurs questions se posent donc dorénavant :

- quelle décision prendre vis-à-vis du déploiement des 7 autres communes en tranche conditionnelle sachant que nous l'avons déjà notifiée à R'LAN mais que celle-ci était suspendue du fait des nombreux problèmes rencontrés ?
- si la 2^{ème} tranche est relancée, ne doit-on pas s'entourer de toutes les garanties nécessaires pour que les problèmes survenus depuis 1 an ne réapparaissent pas ? Dans ce cadre, nous pourrions envisager de recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, expert en création de réseaux, pour nous aider à vérifier l'architecture du réseau proposé par R'LAN pour la 2^{ème} tranche, nous accompagner dans la réception des travaux et vérifier la bonne conformité des matériels installés.

ACCORD POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

VIE ASSOCIATIVE

- Subventions aux associations pour leurs manifestations

Suite à l'étude des dossiers de demande de subvention pour les manifestations se déroulant entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 octobre 2010, la Commission propose d'allouer aux associations suivantes :

- Projet des Rencontres Européennes d'éducation à l'environnement vers un développement durable à Pierrefontaine-les-Varans organisées entre le 22 et le 27 août 2010 par la Roche du Trésor et le Réseau Ecole et Nature
- Manifestation d'envergure internationale ayant pour objectifs de mettre en relation les acteurs, de favoriser les échanges d'expériences et d'expérimenter de nouvelles techniques autour des thèmes de la nature et de la culture
- Mobilisera près de 200 éducateurs à l'environnement dont une quarantaine de la Région Franche-Comté
- Les apports au territoire : conférence ouverte à tous sur le thème de la nature et de la culture, soirée festive grand public, possibilité que la Communauté de Communes tienne un stand lors du forum des acteurs, accueil de participants venant du territoire

- Budget global de 150 000 € répartis entre les participants, l'Europe et les collectivités territoriales à raison de 50 000 € par financeurs

Ce projet répond-t-il aux nouveaux critères établis par la commission ?

- évènement citoyen favorisant la sensibilisation au développement durable
- 1 association porte le projet
- plusieurs temps forts tels que la conférence ouverte au grand public

Proposition de la commission : subvention **1 600 €** pour le financement du conférencier

- Projet de la 1^{ère} édition de l'Eauriginale organisée le 27 juin 2010 par l'ASCE d'Epenoy

Ces porteurs de projet ont été reçus car ils ont décidé de décaler leur manifestation pour ne pas concurrencer le bike and run d'Avoudrey prévu le 1^{er} week-end de juillet.

- première édition de cette manifestation autour du thème de l'eau et de la source du village d'Epenoy
- organisation d'un parcours découverte de 5 km le matin avec 10 étapes stratégiques propices à l'information des visiteurs (panneaux explicatifs) ; l'après-midi : animations sportives pour toute la famille et soirée dansante avec repas.
- Objectifs : créer une dynamique dans le village autour d'un thème fédérateur, pérenniser la manifestation sur le long terme, attirer la population des villages environnants
- Budget global de 3 000 € : 1 500 € pour la communication et 1500 € pour les animations (vente de carafes d'eau et de gourdes floquées du logo créé à cet effet)

Ce projet répond-t-il aux nouveaux critères établis par la commission ?

- évènement à la fois citoyen et sportif, favorisant la sensibilisation d'un large public au problème de la ressource en eau et au développement durable
- favorise la connaissance du territoire
- 1 association regroupant plusieurs disciplines porte le projet

Proposition de la commission : subvention de **250 €** pour le financement des animations et des outils de communication tels que les banderoles ou les panneaux. Cependant, il pourrait également leur être proposé d'attendre d'avoir un projet plus abouti et de bénéficier l'année prochaine d'une meilleure subvention.

- Projet des marchés nocturnes à Fournets-Luisans tous les vendredi soirs de juillet organisés par le Comité des Fêtes

- projet ayant déjà été présenté l'an dernier mais non retenu à l'époque. Dans tous les cas, les marchés de l'été 2009 ont remporté un vif succès
- les objectifs de la manifestation sont multiples : créer un temps d'échange, de rencontre, de partage, offrir une activité culturelle d'été aux habitants du territoire et aux touristes, mettre en valeur le dynamisme des petites communes rurales, associer le tissu associatif local ainsi que les entreprises, artisans et commerçants de la commune et des villages environnants.

- Marchés composés en 3 parties : une exposition avec chaque vendredi un thème différent (les vieux véhicules, les goûts et les saveurs, les produits laitiers, ...), un marché de produits du terroir, un espace restauration.
- Souhaite investir cette année dans des chalets pour accueillir des exposants et essayer la mise en place de verres consignés

Ce projet répond-t-il aux nouveaux critères établis par la commission ?

- évènement plutôt culturel, favorisant la découverte des produits du terroir, de leur fabrication en associant des thématiques telles que la musique, ...
- plusieurs associations portent le projet (comité des fêtes, chorale, les chasseurs, associations des parents d'élèves et du 3^{ème} âge).

Proposition de la commission : subvention de **800 €** pour le financement des animations et non pour l'investissement dans les chalets.

- Modification des statuts concernant les critères d'attribution des subventions aux associations

Les Conseils Municipaux sont consultés depuis quelques semaines au sujet des changements de statuts à effectuer concernant les critères d'attribution des subventions aux associations. Il semble que des précisions doivent parfois être apportées quant à la répartition des subventions effectuée sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, nous tenons à votre disposition un diaporama récapitulant les subventions accordées depuis 2007.

AVIS FAVORABLE SUR LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

ENVIRONNEMENT – DECHETS

- **SMETOM** : partage de frais d'entretien du réseau d'assainissement au quai de transfert :
1 863.26 € TTC à diviser par 2 : 931.63 € TTC à recouvrer auprès du SMETOM

AVIS FAVORABLE

- **APPROBATION DE TARIFS** applicables aux professionnels utilisant les déchetteries, préparé par la Commission (jointe en annexe)

AVIS FAVORABLE

- **RESSOURCERIE** :

AVIS FAVORABLE SUR DOCUMENTS ANNEXES

- **REHABILITATION DE DECHARGES :**

CAS PARTICULIERS :

Les 11 communes ayant fait réaliser une étude sous forme de commande groupée organisée par la CCPPV, ont été interpellées par la Préfecture sur l'état de réalisation des préconisations à mettre en œuvre pour satisfaire à la mise en œuvre pour satisfaire à la mise en conformité des dites décharges communales.

2 communes présentent une particularité :

VERCEL : la décharge communale était utilisée par le SIMPO pour le stockage de machefers issus de l'usine d'incinération en fonctionnement jusqu'au 31 décembre 1998. La CCPPV a pris la compétence à compter du 1^{er} janvier 1999.

VALDAHON : la décharge communale a été utilisée par la déchetterie intercommunale pour le stockage d'inertes.

Le Bureau préconise un partage des frais correspondant à l'utilisation spécifique des décharges par les communes d'une part et la CCPPV d'autre part.

La maîtrise d'ouvrage doit être assurée par les communes en qualité de responsable d'un service municipal (au même titre que les 9 autres communes) utilisé partiellement par la CCPPV pour ses besoins propres.

Les coûts estimés par les études :

VERCEL : entre 173 000 et 283 000 €, selon les solutions techniques choisies.

VALDAHON : entre 86 000 et 132 000 €.

Le Bureau préconise une réunion entre élus et services des 2 communes pour faire avancer ces deux dossiers.

AVIS FAVORABLE

- **FILIERE BOIS ENERGIE :**

Depuis quelques années les chaufferies à bois déchiqueté privées et publiques se développent sur le territoire du pays des Portes du Haut Doubs.

Aujourd'hui les contrats d'approvisionnement en plaquettes forestières se réalisent en dehors du territoire.

Il conviendrait donc d'identifier si la ressource forestière disponible de notre territoire pourrait alimenter les besoins actuels et futurs des chaufferies à bois déchiqueté.

Pour cela, le Président propose de réaliser une étude de faisabilité intitulée « Plan d'Approvisionnement Territorial » et d'adhérer au programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural ».

Le coût de cette étude réalisée par l'Union Régionale des Communes Forestières de Franche Comté est de **35 250 €**.

La Région et l'ADEME finance à 35 % chacune les coûts de réalisation du PAT. Le Conseil général du Doubs finance quant à lui 10 % de cette somme, limitée à 40 000€. La somme restant à la charge du Pays serait donc de **10 400 €**.

Il convient également d'adhérer au réseau des Communes Forestières en s'engageant à honorer une cotisation annuelle, si possible en substitution des cotisations communales, et

en désignant Mr Cucherousset François, délégué titulaire et Mr Donze Denis, délégué suppléant.

AVIS FAVORABLE POUR LANCER L'ETUDE

- **ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES, QUI NE SE SUBSTITUE PAS A L'ADHESION INDIVIDUELLE DES COMMUNES .**

PROJET D'ADHESION AU FUTUR SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU DESSOUBRE

Compte tenu de la complexité de l'opération de réhabilitation, les cinq Communautés de Communes concernées ont convenu de l'intérêt de mettre en place un syndicat mixte à l'échelle du bassin versant .

Les procédures à respecter :

- décision de principe du Conseil de Communauté
- Consultation des Conseils municipaux
- Transfert de compétence au Syndicat mixte par modification des statuts .

AVIS FAVORABLE A LA CREATION DU SYNDICAT MIXTE

SERVICE TECHNIQUE

Alain MOUROT a présenté un bilan d'activité après, 18 mois d'exercice dans son poste et les évolutions possibles de ses missions.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

1) PISCINE :

- Convention « compte prorata » :
Il s'agit d'une convention entre la Communauté de Communes, la Commune de Valdahon et l'entreprise mandataire, visant au remboursement par les entreprises des dépenses faites par la Communauté de Communes et la Commune pour leur compte (fuel, électricité, eau...).
Je vous demande l'autorisation de signer la convention.
- Approbation du règlement intérieur établi par la Commission des Finances (pièce jointe).
- Approbation des tarifs établis par la Commission des Finances (pièce jointe).

- Ouverture de crédits d'investissement : 15 000 € (mobilier, informatique, robot de nettoyage, machines de nettoyage de sols....)
- Personnel :
 - François GIRARDET : attribution de 10 points d'indice correspondant à la nouvelle bonification indiciaire à laquelle elle est éligible de plein droit en qualité d'agent d'accueil dans une collectivité supérieure à 5000 habitants.
 - Dimitri MIGEVANT : passage de 30 à 35 h hebdomadaire.

AVIS FAVORABLE

2) REGULARISATION D'OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET PRIMITIF :

Il s'agit d'opérations d'ordre, neutre pour l'équilibre du budget. Le détail sera présenté lors de la réunion.

AVIS FAVORABLE

Vu, Bernard CANTENEUR, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, à Mr le Président de la Communauté de Communes des 1ers Sapins et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur

